



MAIRIE DE TRÉON

**A retourner
à la mairie**

GARDERIE Année 2023 / 2024

Dans le cadre de l'organisation interne de la garderie, il est important de détenir certains renseignements. Merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner à la mairie **avant le 23 juillet 2023**.

Mon enfant fréquentera la garderie le matin : Oui / Non / occasionnellement

Mon enfant fréquentera la garderie le soir : Oui / Non / occasionnellement

ENFANT	
<i>Nom, Prénom</i>	
<i>Classe</i>	

PARENTS	
<i>Parent 1</i>	
<i>Nom, Prénom</i>	
<i>Téléphone(s)</i>	
<i>Parent 2</i>	
<i>Nom, Prénom</i>	
<i>Téléphone(s)</i>	

AUTRES PERSONNES MAJEURES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT		
<i>Nom, Prénom</i>	<i>Lien de parenté</i>	<i>Téléphone</i>

En cas où une personne, autre que celle(s) figurant ci-dessus, viendrait chercher votre enfant, nous vous demandons de prévenir le personnel communal en charge de la garderie et de fournir un justificatif écrit.



Assurance scolaire :

N° et adresse de l'assurance scolaire

-----oOo-----

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Dans la mesure du possible un agent municipal accompagnera l'enfant jusqu'à l'hôpital en attendant l'arrivée du ou des parents.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que accompagné de sa famille.

-----oOo-----

Je soussigné(e)

certifie avoir pris

connaissance du règlement de la garderie mis en place par la mairie de Tréon et autorise

l'administration municipale à procéder à l'hospitalisation de mon enfant en cas d'accident.

Date : __ / __ / ____

Inscrire « lu et approuvé »

Signatures des parents